



Service Public

Fédéral

FINANCES

Administration Générale de la
DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Exp.: SERVICE PLAN BRUX/BRAB.WAL
BD JARD.BOTANIQUE 50 B396 1000 BRUXELLES

GEO2W
Avenue des Gaulois, 23
1040 Etterbeek

Votre courrier du

Vos références

Nos références

MEOW-2019-DD-00820526

Annexe(s)

Madame, Monsieur

Suite à votre demande du 10/06/2019, je vous prie de trouver en annexe l'information demandée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SCHNEIDER KEVIN

EXPERT FINANCIER

Pour plus d'informations sur votre dossier, veuillez prendre contact avec :
SERVICE PLAN BRUX/BRAB.WAL

Tél. : 0257/70 190
Fax: 0257/95 958
E-mail: kevin.schneider@minfin.fed.be
Heures de bureau de 9h à 12h ou sur rendez-vous

.be

RÉSUMÉ PRECAD

Références dossier : MEOW-2019-DD-00820526

DRAFT

Type dossier : Identification préalable

Sous-type dossier : Acte de base

Numéro de lotissement :

Durée de validité :

Numéro de plan : 21006/10140

PARCELLES SOURCE

N°Div. Cad.	Div.Cad	N° Parcellaire	Situation	Nature	Statut
21006	EVERE 1 DIV	A 243 L 2 P0000	R EDOUARD DEKOSTER 168	MAISON	Cadastré
JB INVEST - PP1/1 -					

PARCELLES RESERVEES (Date de début : 21/01/2019)

PARTIES COMMUNES

Dénomination	Nature	Quotités	Div. Cad.	N° Parcellaire
	167	1000	EVERE 1 DIV	A 243 N 2 P0000

PARTIES COMMUNES SPECIFIQUES

Dénomination	Nature	Quotités	Div. Cad.	N° Parcellaire

PARTIES PRIVATIVES

Dénomination Description	Nature	Niveau/ Sup. en m ²	Quotités Dénomination - Fraction	Div. Cad.	N° Parcellaire
LOT 1	APPARTEMENT #	rdc	396/1000	EVERE 1 DIV	A 243 N 2 P0001
LOT 2	APPARTEMENT #	1er, 2eme, 3eme	566/1000	EVERE 1 DIV	A 243 N 2 P0002
LOT 3	CAVE #	-1	18/1000	EVERE 1 DIV	A 243 N 2 P0003
LOT 4	CAVE #	-1	20/1000	EVERE 1 DIV	A 243 N 2 P0004

Totaux des Quotités | 1000/1000

NOTICE EXPLICATIVE

PROPRIETAIRE(S) ET DROITS

Identification du (des) propriétaire(s) et de leur(s) droits et, le cas échéant, la date à laquelle ces droits sont périmés.

Si les époux sont propriétaires en communauté, leur noms seront reliés par le signe « & ».

Les abréviations des droits principaux sont :

PP : Pleine propriété

NP : Nue propriété

US : Usufruit

SUPERF : Superficie.

USA/HAB : Usage/habitation

EMPH : Emphytéote

INFORMATIONS DE LA (DES) PARCELLE(S)

Section et n° de parcelle

La parcelle cadastrale est identifiée par la division cadastrale, la section, un numéro de base (appelé aussi « radical »), éventuellement un numéro bis, un exposant alphanumérique et éventuellement un exposant numérique .

Exemple : 21614 Uccle 4 DIV Section E, 262 K6, (21614 indique le numéro de la division cadastrale).

Partition

Si une parcelle cadastrale nécessite une identification plus précise, par exemple pour les immeubles à appartements, elle est divisée en une parcelle-plan et en une ou plusieurs parcelles cadastrales patrimoniales. Dans ce cas, par bien immobilier sur lequel un droit est exercé, on peut étendre l'identification avec un numéro de partition.

PE : 21614 Uccle 4 div section E 262 K6 P0004

Le numéro de partition n'est pas repris sur le plan cadastral.

Nature-détail

Il n'y a pas spécialement corrélation entre la nature cadastrale et les caractères urbanistiques d'un bien.

Le signe « # » reprend en abrégé la situation et les parties constitutantes de l'entité principale.

Pe : P.IM.AP # A5/CG/C9-G9 (appartement, 5ième étage, centre gauche, cave 9, garage 9)

Superficie (en ha, a en ca)

Lettre « T » : La superficie est basée sur un plan de mesurage, joint à un acte

Lettre « V » : La superficie a fait l'objet d'un mesurage par l'administration.

Lettre « N » : Le revenu cadastral (RC) de cette surface est exonéré du précompte immobilier (PI)

P&W

Un code Px ou Wx indique que la parcelle est entièrement ou partiellement située dans un polder ou dans une wateringue ; le X est un chiffre ou une lettre qui renvoie au numéro du polder ou de la wateringue. La lettre D représente un polder abrogé et la lettre E une wateringue abrogée.

Classement et RC/Ha pour les parcelles non bâties

Classement de la parcelle non bâtie et son revenu cadastral à l'hectare correspondant.

Code RC (revenu cadastral)

Le code RC comporte deux parties :

Première position:	Seconde position:
<ul style="list-style-type: none">1. non bâti ordinaire2. bâti ordinaire3. non-bâti industriel (ou artisanal ou commercial) avec matériel et outillage (M&O)4. bâti industriel (ou artisanal ou commercial) avec matériel et outillage (M&O)5. M&O sur une parcelle non bâtie6. M&O sur une parcelle bâtie	<p>F : RC imposable</p> <p>G,H,P,Q : RC exonéré totalement ou partiellement du Pr.I. sur base de dispositions légales</p> <p>J : RC non fixé (ou RC fixé non imposable au Pr.I. pour non-occupation ou non-location avant le 1 janvier de l'année d'imposition)</p> <p>K : RC provisoire d'un bâtiment occupé ou loué avant son complet achèvement ou loué.</p> <p>L : RC partiel provisoire d'un immeuble à appartements dont tous les appartements ne sont pas occupés ou loués.</p> <p>X : RC exonéré sur base de dispositions spéciales prises par une Région</p>

RC

Le montant de revenu cadastral (non indexé), exprimé en euro

Fin Exonération

La date mentionnée est la date où l'exonération se termine.

Quand le M&O est exonéré du Pr.I. pour une période indéterminée - et ceci uniquement pour la Région Flamande - la date est reprise sous la forme « 1.1.0000 »

Statut

Les plus fréquents sont :

- **Réserve** : parcelle patrimoniale créée lors d'une identification préalable en vue de son utilisation ultérieure dans un acte authentique ; cette parcelle n'a aucune valeur fiscale.
- **Réserve-acte** : même principe que pour le statut « réservé » sauf que la parcelle patrimoniale est reprise dans un acte de base ou un acte de lotissement.
- **En suspens** : entité privative non encore occupée ou louée. Aucun RC n'est repris pour cette parcelle
- **Cadastré** : parcelle patrimoniale pour laquelle la documentation patrimoniale est mise à jour et les données sont complètes
- **Cadastré - non délimité** : parcelle patrimoniale comprenant une ou plusieurs parties de terrain appartenant à des propriétaires différents ; ces parties de terrain ne sont pas représentées au plan en raison de l'absence de documents et/ou d'éléments probants sur le terrain et sont reprises avec le statut « non délimité ».
Remarque : les droits liés à une parcelle « cadastré - non délimité » ne sont pas toujours corrects ; pour les droits voir les parcelles « non délimité »
- **Non délimité** : parcelle non représentée au plan en raison de l'absence de documents et/ou d'éléments probants sur le terrain ; cette parcelle est liée à une parcelle cadastrée reprise avec le statut « cadastré - non délimité » ; les droits liés à cette parcelle sont corrects.

Année de fin de construction

- 0001: avant 1850
0002: de 1850 à 1874
0003: de 1875 à 1899
0004: de 1900 à 1918
0005: de 1919 à 1930

A partir de 1931 on mentionne l'année en entier.

M*

Le code M* à côté de « année fin construction », signifie que la parcelle est susceptible de comporter - ou comporte - du matériel et outillage (M&O) non imposable au Pr.I.

SITUATION

L'extrait mentionne les données comme reprises suite à la mise à jour de la documentation.

Il est possible que ces données ne reflètent pas encore la situation actuelle du bien. Il est également possible que le RC soit en révision suite à une réclamation.